

Charte Ethique AUBE Management

AUBE Management est une société d'investissement indépendante ayant pour mission d'accélérer la croissance des entreprises par une politique active d'accompagnement stratégique et de croissance externe.

AUBE Management considère qu'il est essentiel que les activités financières, quelle que soit leur nature et leur forme, s'inscrivent dans un cadre éthique rigoureux pour contribuer à un développement harmonieux de l'Homme dans son environnement. AUBE Management atteste de son engagement à inclure les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans ses activités.

Article 1 – Principes et objectifs éthiques

AUBE Management s'attache à respecter les principes et objectifs éthiques présentés ci-dessous :

- a) favoriser l'équité, la transparence, le respect d'autrui et l'honnêteté ;
- b) s'assurer du respect de la personne humaine, de la défense des libertés humaines fondamentales, du bien commun, de la solidarité et de l'attention portée aux plus faibles ;
- c) encourager un développement économique de long terme, créateur d'emplois et de ressources économiques durables et qui s'effectue dans le respect de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise (notamment les clients, fournisseurs, investisseurs et employés) ;
- d) assurer la protection de l'environnement.

Article 2. – Facteurs d'exclusion

Les activités et comportements suivants sont considérés par AUBE Management comme contraires à l'éthique et sont des Facteurs d'exclusion : (i) les activités de nature criminelle et / ou déshumanisantes ; (ii) la marchandisation de l'être humain et de son corps ; (iii) les manipulations génétiques sur le corps humain à d'autres fins que thérapeutiques.

Et en particulier dans le domaine financier : (i) la spéculation purement vénale et la recherche exclusive du profit à court terme ; (ii) le recours excessif à l'endettement ; (iii) les durées d'investissement et les objectifs de rendements déconnectés des réalités sociales, écologiques et économiques ; (iv) les rémunérations disproportionnées par référence aux salaires pratiqués dans l'économie réelle ; (v) l'hyper-complexification des montages juridiques et financiers ; (vi) le recours aux sociétés-écrans et aux mécanismes juridiques exonérant des responsabilités inhérentes aux activités économiques et financières ; (vii) l'absence d'avertissement face à des comportements incompatibles avec les principes et objectifs éthiques décrits ci-dessus.

Article 3 – Mise en œuvre de la Charte Ethique dans le processus d'investissement

AUBE Management exerce ses activités dans le respect de cette Charte Ethique et en conformité avec les obligations légales et réglementaires, tant dans ses rapports avec les tiers, qu'au niveau transactionnel et organisationnel.

AUBE Management s'engage en particulier à promouvoir les principes et objectifs éthiques édictés à l'article 1, en interne et auprès de ses participations, et à appliquer strictement les Facteurs d'exclusions dans son activité d'investissement.

De plus, AUBE Management réalisera une analyse des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au moment de chaque investissement, de manière adaptée comptes-tenus de la taille et du secteur de chaque entreprise. Ces critères seront suivis annuellement tout au long de la durée de détention de l'entreprise. Les informations ESG collectées seront mises à disposition des investisseurs des fonds gérés par AUBE Management.

Article 4. – Diffusion de cette Charte

L'existence de cette Charte est indiquée dans les documents commerciaux et relationnels rédigés par AUBE Management, notamment vis-à-vis de ses souscripteurs et des entreprises financées. La Charte est également accessible sur le site internet de AUBE Management (www.aube-management.com).

AUBE Management demande à ses dirigeants et salariés d'exercer leurs fonctions avec transparence, probité, modération et courtoisie. AUBE Management veille à ce que ses dirigeants et salariés adhèrent individuellement à cette Charte en la signant personnellement. Ils s'engagent à la diffuser, à faire progresser ces principes et à agir dans le cadre professionnel en conformité avec la Charte.

Nicolas Aubé